



FORMATION

des **tuteurs**
et des **maîtres**
d'apprentissage



TUTORAT

Les employeurs ont une **obligation de désigner un tuteur/maître d'apprentissage** pour leurs salariés alternants.

- Le tuteur/maître d'apprentissage joue un **rôle essentiel** dans la réussite des formations en alternance.
- Son rôle est d'**accompagner au sein de l'entreprise** la personne en formation pour lui permettre d'acquérir sa certification et les compétences correspondantes.
- Être tuteur/maître d'apprentissage **ne s'improvise pas**. Des formations spécifiques à l'exercice de la fonction tutorale existent.
- La formation a pour objectif l'acquisition de **compétences pédagogiques** favorisant la **transmission des compétences** et **savoir-faire professionnels**.

À noter : la question du genre n'est pas systématiquement traduite dans la rédaction de ce support de communication, mais elle fait partie intégrante des principes d'actions du GIP-FAR.

Pourquoi former les tuteurs / maîtres d'apprentissage ?

1 Mieux accueillir et intégrer vos alternants

Vous accueillez et intégrez dans de meilleures conditions les alternants en leur permettant de se repérer rapidement dans leur environnement de travail.

3 Prévenir le décrochage des alternants

Vous prévenez les décrochages en prenant en compte les difficultés et les besoins des alternants, et en leur transmettant les valeurs et la culture de l'entreprise.

2 Former efficacement au savoir-faire de l'entreprise

Vous favorisez le développement des compétences et l'autonomie professionnelle de vos alternants par un meilleur transfert.

4 Disposer d'outils opérationnels pour mener ses missions

Vous disposez d'outils opérationnels et approuvés pour mener à bien les missions d'accueil, d'accompagnement et d'évaluation.

FORMATION

Assurer une fonction tutorale

● Public

Tout collaborateur volontaire pour accompagner un stagiaire / alternant au sein de l'entreprise.

● Pré-requis

> Être volontaire et missionné par son entreprise pour exercer la fonction de maître d'apprentissage-tuteur.

> Répondre aux exigences réglementaires (maître d'apprentissage : [article L6223-8-1 du Code du travail / tuteur : article D6325-6 du Code du travail](#)).

Objectifs

- Exercer une fonction de tuteur ou maître d'apprentissage
- Identifier le cadre d'action du tutorat
- Accueillir et faciliter l'intégration de l'alternant
- Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
- Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

Contenus de la formation

- Le cadre d'action du tuteur ou maître d'apprentissage
- La préparation de l'arrivée sur le lieu de travail (entreprise/famille)
- L'accueil et l'intégration de l'alternant à son arrivée sur le lieu de travail
- Le suivi du parcours avec le centre de formation
- L'organisation du parcours dans l'entreprise ou sur le lieu de travail
- L'accompagnement du stagiaire/apprenti dans son parcours d'apprentissage
- L'exploitation des situations de travail pour développer les apprentissages
- L'orientation de la réflexion de l'alternant sur ses activités professionnelles
- L'évaluation des acquis des apprentissages en situation de travail



Modalités de formation au choix

● **Présentiel**

Durée : 14h sur 2 jours

Tarif : 350 €

Ce module peut être mis en place en intra ou en inter entreprises, selon la demande.

● **Distanciel**

Durée : 14h sur 4 semaines

● 14h de formation accompagnée

Vous vous formez quand vous voulez !

Tarif : 270 €

Financement

Contactez votre OPCO

1- Trouvez votre OPCO :

<https://www.cfadock.fr/>

2- Contactez-le afin de connaître les modalités de prise en charge de la formation

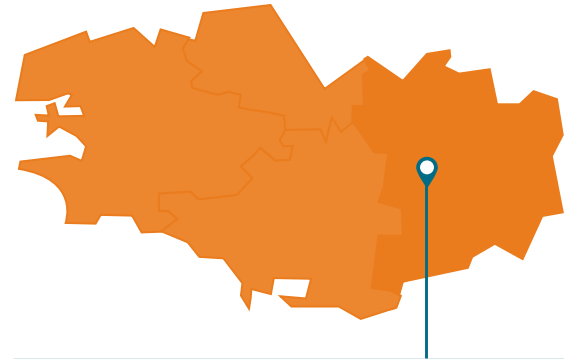
Consultez le site du GIP-FAR



L'organisation de la formation en présentiel

● Vous participez à une session de formation de 2 jours en présentiel.

● À l'issue de votre formation, une attestation de fin de formation vous sera délivrée.



Rennes (ou tout autre lieu possible en intra)

- Des formateurs expérimentés
- Une dynamique de groupe par des pédagogies actives
- Des conseils et des échanges autour des pratiques du tutorat

L'organisation de la formation tout à distance

Après validation de votre inscription, vous recevez un mail d'invitation pour vous connecter à la plateforme de formation CapStar.

Vous suivez un parcours personnalisé de formation à distance, accompagné sur une période de 4 semaines, avec un planning des temps de formation défini en amont.

Une formation sur 10 modules comportant des parties obligatoires prescrites suite à une auto-évaluation et des parties facultatives, pour revoir ou approfondir.

La validation de la formation, quelle que soit la prescription, implique :

- d'effectuer toutes les parties prescrites,
- de réaliser les 10 quiz d'évaluation, à hauteur de 80% de bonnes réponses,
- de compléter les 10 activités d'application.

Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pédagogique et technique par messagerie ou téléphone. Les ressources restent accessibles durant un an.

- Se former à distance
- Sans perdre de temps à se déplacer
- En avançant à son rythme et selon ses disponibilités



Notre formation s'appuie
sur le dispositif national



Consultez
la vidéo de
présentation



En savoir +
Consultez le site du GIP-FAR



CONTACTS

Servanne CARRILLO

02 99 25 18 53

servanne.carrillo@ac-rennes.fr

02 99 25 11 60

ce.gipfar@ac-rennes.fr

<http://gipfar.ac-rennes.fr>



Rennes



GIP-FAR

6, rue Kléber
35000 Rennes